

Séance du 16 février 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	27
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le seize février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le dix février deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN (arrivée à 19h07), Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI (arrivée à 19h19), Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Cindy BARE, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Didier PIERRE), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA)

Absent excusé : Jean-Marc LACOMBE

Secrétaire de séance : Dominique BEC

NDG/12-2023**Rénovation énergétique : Fonds Vert**

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 9 février 2023 (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 3)

ENTENDU que le Fonds vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

ENTENDU que la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (incluant les équipements sportifs dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques) correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments existants visant à diminuer significativement leur consommation énergétique.

ENTENDU que les projets de rénovation énergétiques éligibles à ce dispositif peuvent porter sur :

- des actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, ...);

- des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement. Ces travaux pourront notamment cibler : l'isolation des murs, l'isolation des planchers bas, l'isolation de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, la ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que les interfaces associées;
- des opérations immobilières de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

ENTENDU que pour être éligible en métropole, un projet devra permettre au moins 30% d'économies d'énergie par rapport à la situation d'avant-projet ainsi qu'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES).

CONSIDERANT que dans le cadre de son plan de sobriété énergétique et afin d'agir pour accélérer la réduction des consommations d'énergie des bâtiments municipaux, la collectivité a décidé de poursuivre ses travaux d'entretien de ses équipements en renforçant la prise en compte de l'amélioration de leur performance énergétique.

CONSIDERANT que les travaux concernent les bâtiments suivants :

- Stade du Colombier :
 - o Coût estimatif : 81 000 € HT
 - o Travaux prévus :
 - remplacement du chauffe-eau gaz par un thermodynamique
 - remplacement de la toiture par un bac acier isolée
 - remplacement des menuiseries bois par des menuiseries aluminium
- Gymnase des Glycines :
 - o Coût estimatif : 100 000 € HT
 - o Travaux prévus :
 - remplacement du système de chauffage gaz par une pompe à chaleur
- Ecole des Narcisses :
 - o Coût estimatif : 134 000 € HT
 - o Travaux prévus :
 - remplacement du système de chauffage gaz par une pompe à chaleur
- Hôtel de Ville :
 - o Coût estimatif : 584 000 € HT (292 000 € HT en 2023 et 292 000 € HT en 2024)
 - o Travaux prévus
 - remplacement de l'ensemble des menuiseries et des protections solaires
 - renforcement de l'isolation en comble
 - mise en place d'une ventilation double flux avec un échangeur mixte, ainsi qu'un groupe froid, permettant le rafraîchissement
 - mise en place d'un pilotage et de régulation des systèmes de chauffage de type Gestion Technique des Bâtiments (GTB), conformément aux décrets tertiaire et BACS
 - option mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation

CONSIDERANT de plus, que les bâtiments suivants seront dotés d'un système de pilotage et de régulation des systèmes de chauffage de type Gestion Technique des Bâtiment (GTB) pour un coût estimatif total de 172 000 € HT :

- MJC
- Ecole des Genêts
- Ecole Pierre PUEL
- Ecole des Narcisses
- Ecole Jean LAROCHE
- Médiathèque Paul GERALDINI
- Centre Technique Municipal

CONSIDERANT qu'afin de solliciter l'accompagnement financier du Fonds Vert et de divers partenaires institutionnels sur ces différents projets, les plans de financements concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux se définissent comme suit :

Stade du Colombier

DEPENSES en € HT		RECETTES en €		
Coût total du projet	81 000	Fonds Vert	64 800	80.00%
		Ville d'Onet-le-Château	16 200	20.00%
Total	81 000 €	Total	81 000 €	100,00%

Gymnase des Glycines

DEPENSES en € HT		RECETTES en €		
Coût total du projet	100 000	Fonds Vert	60 000	60.00%
		Conseil départemental	20 000	20.00%
		Ville d'Onet-le-Château	20 000	20.00%
Total	100 000 €	Total	100 000 €	100,00%

Ecole des Narcisses

DEPENSES en € HT		RECETTES en €		
Coût total du projet	134 000	Fonds Vert	107 200	80.00%
		Ville d'Onet-le-Château	26 800	20.00%
Total	134 000 €	Total	134 000 €	100,00%

Hôtel de Ville

DEPENSES en € HT		RECETTES en €		
Coût total du projet	584 000	Fonds Vert	350 400	60.00%
		DSIL	116 800	20.00%
		Ville d'Onet-le-Château	116 800	20.00%
Total	584 000 €	Total	584 000 €	100,00%

Gestion technique des bâtiments

DEPENSES en € HT		RECETTES en €		
Coût total du projet	172 000	Fonds Vert	137 600	80.00%
		Ville d'Onet-le-Château	34 400	20.00%
Total	172 000 €	Total	172 000 €	100,00%

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve les travaux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux tels qu'exposés ci-dessus,
- approuve les plans de financement prévisionnels des différents projets tels que présentés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et de signer tout document relatif à ces projets.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **27 FEV. 2023**

Et de la publication le : **27 FEV. 2023**